

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 octobre 2023

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été faite le 25 octobre 2023.

PRESENTS : Stéphane VILLAIN - Régis LEBAS - Thierry COULON - David LABICHE - Muriel GILLIUM - Morgan MOREAU - Jean-Luc STAUB - Céline VIRLOGEUX - Pascal MONNET - Nicolas TREILLARD - Nathalie OGIER - Laurent MARIEN - Guillem TEXIER - Valérie DELARUE - Manuel DOMINÉ - Carine COLLEDGE - Stéphanie MORINIERE - Marie MOUFFOKES - Christine COUSIN - Philippe de LAPORTE

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS : Lynda BEAUJEAN par Régis LEBAS - Nathalie MARTIN par Jean-Luc STAUB - Guillaume LHERITIER par Thierry COULON - Valentine GÉNITEAU par Morgan MOREAU - Thi DUONG par Guillem TEXIER - Cynthia VASSORT par Stéphane VILLAIN - Candy DION par Carine COLLEDGE - Julie CAZEAUX par Céline VIRLOGEUX - Jean-Luc BULET par Christine COUSIN

Secrétaire de séance : Thierry COULON

Stéphane VILLAIN procède à l'appel des élus et fait approuver le compte rendu du 19 septembre 2023.

Puis il rend hommage à Dominique BERNARD, enseignant décédé à Arras le 13 octobre dernier et fait procéder à une minute de silence.

**1-CONCOURS POUR LA DEMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU CENTRE NAUTIQUE –
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU JURY**

Code nomenclature : 1.1.22

Titulaires		Suppléants	
Prénom NOM	Qualité	Prénom NOM	Qualité
Stéphane VILLAIN	Maire	-	-
Jean-Luc STAUB	Conseiller municipal délégué, Président CAO	-	
Nicolas TREILLARD	Conseiller municipal	Guillaume LHERITIER	Conseiller municipal
David LABICHE	Maire-adjoint	Thi DUONG	Conseiller municipal
Thierry COULON	Maire-adjoint	Morgan MOREAU	Maire-adjoint
Pascal MONNET	Conseiller municipal	Céline VIRLOGEUX	Conseillère municipale
Jean-Luc BULET	Conseiller municipal	Christine COUSIN	Conseillère municipale
Régis LEBAS	Maire-adjoint		
Julie BOUTET	Architecte libéral	Défini ultérieurement par l'ordre des architectes	

Christine TRANCHANT	Directrice adjointe de l'Immobilier, des Collèges et de la logistique au Département 17	Défini ultérieurement par l'ordre des architectes	
Défini ultérieurement par l'ordre des architectes		Défini ultérieurement par l'ordre des architectes	
Défini ultérieurement par l'ordre des architectes		Défini ultérieurement par l'ordre des architectes	

Le Conseil municipal unanime :

- Valide la modification de la composition du jury de concours telle que présentée ;
- Autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

2-CONCOURS POUR LA DEMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU CENTRE NAUTIQUE – CHOIX DES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UN PROJET

Code nomenclature : 1.1.22

Le Conseil municipal unanime suit l'avis du jury de concours et :

- Retient les trois équipes figurant dans le tableau ci-dessus, de les autoriser à présenter une offre et à remettre un projet en réponse au concours ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

3-MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF : APPLICATION DES PENALITES DE RETARD

Code nomenclature : 1.1.15

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Demande de débloquent le paiement des DGD sans application des pénalités pour les 16 lots concernés ;
- ✓ Autorise le Maire à appliquer les pénalités sur les 3 lots concernés pour un montant global de 99 510.97 € HT.

4-DECISION MODIFICATIVE 3/2023 – BUDGET PRINCIPAL

Code nomenclature : 7.1.2.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative du Budget Principal n°3/2023 ainsi proposée.

5-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Code nomenclature : 4.1.7.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2023, par la création des postes décrits ci-dessus et précisés à l'annexe jointe ;
- Autorise le Maire à recourir si nécessaire à l'emploi contractuel afin d'assurer la continuité du service public, et des besoins du service, en application des articles L.332-14 et L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;
- Demande d'inscrire les crédits au budget 012.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/11/2023

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES CREEES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	POSTES OCCUPES PAR UN NON TITULAIRE	POSTES VACANTS	Dont TNC	Poste créé à compter du
Secteur administratif							
Attaché principal	A	3	3	0	1	0	01/11/2023
Attaché	A	1	1	0	1	0	01/11/2023
Rédacteur principal de 1 cl	B	2	2	0	0	0	
Rédacteur principal de 2 cl	B	3	3	1	1	0	
Rédacteur	B	6	6	3	1	0	
Adjoint administratif ppal 1e cl	C	3	3	0	1	0	
Adjoint administratif ppal 2e cl	C	5	5	0	4	1	
Adjoint administratif	C	1	1	0	1	0	
TOTAL 1			24	4	10	1	
Secteur animation							
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	1	1	0	0	0	
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	4	4	0	2	0	
Adjoint d'animation	C	4	4	0	2	0	
TOTAL 2			9	0	4	0	
Patrimoine et bibliothèques							
Assistant conservation pal 1cl	B	1	1	0	0	0	
Adjoint du patrimoine ppal 2e cl	C	1	1	1	0	0	
TOTAL 3			2	1	0	0	
Secteur emplois fonctionnels							
D.G.S. 10 à 20 000 hab.	A	1	1	0	0	0	
D.S.T. 10 à 20 000 hab	A	1	1	0	1	0	
TOTAL 4			2	0	1	0	
Secteur social							
Agent spéc écoles mat ppal 2 cl	C	1	1	0	0	0	
TOTAL 5			1	0	0	0	
Secteur police municipale							
Brigadier-chef pal	C	1	1	0	0	0	
Gardien-Brigadier	C	2	2	0	1	0	
TOTAL 6			3	0	1	0	
Secteur technique							
Ingénieur hors classe	A	1	1	0	1	0	
Ingénieur principal	A	1	1	0	0	0	
Ingénieur	A	1	1	0	1	0	

Technicien	B	1	1	1	0	0	
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0	0	0	
Agent de maîtrise	C	2	2	0	1	0	
Adjoint technique pal 1 cl	C	4	4	0	2	0	
Adjoint technique pal 2 cl	C	15	15	3	1	0	
Adjoint technique	C	10	10	0	2	0	
TOTAL 7			37	4	8	0	
TOTAL GENERAL (1 à 7)			78	9	24	1	
GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES CREEES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	POSTES OCCUPES PAR UN NON TITULAIRE		Dont TNC	
CONTRACTUELS							
CDI DIRECTEUR DE STATION	A	1	1	Art 3 al 5		0	
CDI RESPONSABLE BEAUSEJOUR	A	1	1	Art 3.3 al 2		0	
CDI ANIMATEUR RESEAUX	A	1	1	Art 3 al 3&4		0	
CDD ADJOINT PATRIMOINE	C	1	1	L332-23 1°		0	
CDD ADJOINT ANIMATION	C	1	1	L332-23 1°		0	
CDD ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	L 332 -23-2°		0	
CDD ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	L-332-23-1°		1	
CDD ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	2	L332-23 1°		0	
CDD ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1	L 332 -23-2°		0	
CDD ANIMATEURS	B	2	2	L 332 -23-2°		0	
CDD ADJOINTS TECHNIQUES	C	9	9	L 332 -23-2°		0	
CDD ADJOINTS ANIMATION	C	13	13	L 332 -23-2°		2	
TOTAL		34	34			3	

6-CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027 DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Code nomenclature : 9.1.2.

Le Conseil municipal unanime autorise le Maire ou son représentant à :

- Signer la Convention Territoriale Globale du territoire de l'Agglomération de La Rochelle ;
- Signer la convention d'objectifs et de financement du pilotage.

7-ALLEE SIMONE VEIL - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU PROGRAMME LES VOILES D'EUGENIE

Code nomenclature 3-6-3

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Classe les travaux des voiries et espaces verts dans le domaine public communal selon le plan joint ;
- Accepte la cession au prix de l'euro symbolique ;
- Autorise le maire à signer toutes les actes et pièces afférentes à cette rétrocession.

8-TRANSFERT EN PROPRIÉTÉ DES PARTIES DE VOIES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Code nomenclature 3-5-1

Stéphane Villain se retire pour le vote.

Le Conseil municipal unanime :

- Approuve le transfert de propriété des parties de voies suivantes selon le plan joint 98ml de la R.D. n°203 du PR 17+137 au PR 17+235
- Affectées à la voirie communale, sans changement de domanialité ni d'affectation,
- Approuve la convention cadre de transfert relative à ce dossier.

9-SIGNATURE ACTE DE TRANSFERT EN PROPRIÉTÉ DES PARTIES DE VOIES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Code nomenclature 3-5-1

Stéphane Villain se retire pour le vote.

Le Conseil municipal unanime autorise le Maire à signer toutes les pièces et actes afférents à ce dossier.

9 BIS-CONVENTION DE RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC –CHEMINEMENT SUR PARCELLE AS 344 OPHCDA LA ROCHELLE

Code nomenclature 3-6-3

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la convention à intervenir entre la commune et l'OPHCDA LA ROCHELLE
- Autorise le maire à signer la présente convention et les pièces y afférents

10-TARIFS DE LA RÉGIE DE RECETTES POUR LES ÉVÉNEMENTS ÉCONOMIQUES ET FAMILIAUX À BEAUSEJOUR

Code nomenclature : 7.1.5

Le Conseil municipal unanime, valide la grille de tarifs suivante :

PRESTATIONS ET SERVICES - Tarifs en euros HT				
Technique				
Prestation de technicien	1/2 journée ancien tarif		Journée ancien tarif	
	210,00 €	Te4	390,00 €	Te5
	1/2 journée nouveau tarif 2023		Journée nouveau tarif 2023	
	220,00 €	Te4	410,00 €	Te5

11-ESPACE CARNOT ET MAISON DE L'ECLUSIER - NOUVELLES CONDITIONS D'UTILISATION ET TARIFICATION

Code nomenclature : 3.6.1

ESPACE CARNOT - Tarif Extérieur			
Années	Journée	Semaine	Semaine supplémentaire
2013	70,00 €	285,00 €	100,00 €
2023	110,00 €	350,00 €	200,00 €
ESPACE CARNOT - Tarif Châtelainnais			
Années	Journée	Semaine	Semaine supplémentaire
2013	35,00 €	142,50 €	50,00 €
2023	80,00 €	200,00 €	120,00 €
MAISON DE L'ECLUSIER - Tarif Extérieur			
Années	Journée	Semaine	Semaine supplémentaire
2013	50,00 €	190,00 €	80,00 €
2023	80,00 €	220,00 €	100,00 €
MAISON DE L'ECLUSIER - Tarif Châtelainnais			
Années	Journée	Semaine	Semaine supplémentaire
2013	25,00 €	95,00 €	40,00 €
2023	50,00 €	110,00 €	65,00 €

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à appliquer ces nouveaux tarifs et ces nouvelles conditions.

12-TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ALLEE DES TENNIS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT DES DEPENSES LIEES A LA GEPU

Code nomenclature : 7.6.1

Le Conseil municipal unanime :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'aménagement de la rue des Tennis ;
- Autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rattachant ;
- Demande de solliciter le financement de la CDA de La Rochelle tel que décrit dans la convention.

13-PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL – CONTRATS AVEC DES INTERVENANTS SPECIALISES DANS LE CADRE DES ACTIVITES PÉRISCOLAIRES – 2023/2024

Code Nomenclature : 8.1.5

Le Conseil municipal Autorise le Maire à :

- Signer les devis nécessaires ;
- Passer des contrats de prestation avec ces intervenants pour animer des activités périscolaires 2023/2024 dans les écoles de Châtelailon-Plage.

14-ORGANISATION D'UN CONCERT EN DIRECTION DES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Code nomenclature : 8.9.1

Le Conseil municipal unanime :

- Valide le contrat de cession de droits de représentation de ce spectacle ;
- Autorise le Maire à signer ce contrat de cession.

15-ORGANISATION D'UN SPECTACLE EN DIRECTION DES ENFANTS INSCRITS A GRAINS DE SABLE

Code nomenclature : 8.9.1

Le Conseil Municipal unanime :

- Valide le contrat de cession de droits de représentation de ce spectacle ;
- Autorise le Maire à signer ce contrat de cession.

16-SIGNATURE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS INTERCOMMUNAL

Code nomenclature : 9.1.2.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents intercommunal (LAEP) ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette procédure.

17-RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL 2023 – CESSION ET ACQUISITION DE VEHICULES ET ENGINs

Nomenclature : 3.2.2

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à :

- Suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de réaliser l'acquisition des deux tracteurs aux conditions ci-dessus énoncées auprès de la société OUVRARD SAS ;
- Effectuer la cession des deux tracteurs aux conditions ci-dessus énoncées et réaliser les sorties d'inventaire sous les numéros suivants :
 - Tracteur New Holland T6.050 - Année 2010 : n° 2010040
 - Tracteur New Holland T7.170 - Année 2013 : n° 2013082.

18-REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE POUR L'ANNEE 2024

Code Nomenclature « Actes » : 3.5.7

LIBELLES		2024
Concession 15 ans	2 m ²	125,00 €
Concession 30 ans	2 m ²	200,00 €
Concession 30 ans	4 m ²	450,00 €
Columbarium	15 ans	670,00 €
Columbarium	30 ans	1 070,00 €
Concession urne funéraire	15 ans	100,00 €
Concession urne funéraire	30 ans	150,00 €
Cavurne		350,00 €
Droit dépositaire		10,00 €
Vacation de Police		25,00 €

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la nouvelle grille des tarifs qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, Stéphane VILLAIN lève la séance à 19h57 minutes et informe les membres que le prochain Conseil municipal se tiendra le mardi 28 novembre 2023.

Le Maire,



Stéphane VILLAIN